

RETRAITES — ANALYSE

Réforme des retraites: la RATP fait monter la pression, juste avant les libéraux

13 SEPTEMBRE 2019 | PAR MATHILDE GOANEC ET DAN ISRAEL

Les avocats entraînent les infirmières, des médecins, et les pilotes de ligne

À l'autre bout de l'arc des revendications, le conseil national des barreaux (CNB), qui fédère les avocats français, est à la manœuvre pour que la manifestation parisienne de lundi 16 soit un succès. La présidente du CNB Christiane Féral-Schuhl, peu habituée au rôle d'agitatrice publique, s'est fortement engagée dans la contestation de la réforme, avec le soutien des syndicats de la protestation. L'ordre des avocats de Paris est particulièrement actif, mettant même à disposition des potentiels manifestants un « kit de mobilisation » (http://dl.avocatparis.org/com/mailling2019/reforme_retraites_manifestation_06C) avec argumentaire et pancartes livrées clés en main.

Les avocats ont réussi à fédérer d'autres professions, qui ont toutes promis de défiler à leurs côtés, en tenue professionnelle : certains syndicats de médecins libéraux ou d'infirmières seront présents, tout

comme les kinésithérapeutes ou podologues, mais aussi les pilotes, hôtesse et stewards.



Toutes les professions libérales qui seront rassemblées ont en commun de ne pas payer les cotisations sociales sur leur revenu de la même manière que les salariés. Un salarié classique paye environ 28 % de cotisations retraite sur son salaire brut, mais c'est l'employeur qui prend en charge la plus grande partie (environ 16 %, contre 12 % pour le salarié). La réforme des retraites prévoit de maintenir ce niveau à 28,12 %, mais de l'appliquer à tous. Or les libéraux payent évidemment seuls la totalité de ces cotisations... et elles sont généralement bien plus faibles : 17 % en moyenne, parfois moins (15 % pour les avocats).

Les avocats lancent donc un cri d'alerte : pour certains de ces professionnels, le taux de cotisation à payer pourrait quasiment doubler. Les infirmières ont les mêmes craintes, même si leur front n'est pas tout à fait uni : la Convergence infirmière sera dans la rue lundi, mais la Fédération nationale des infirmiers (FNI), certes inquiète, n'appelle pas encore à manifester.

Un bon nombre d'infirmières seront quoi qu'il en soit en première ligne, après deux grosses mobilisations pour revaloriser leurs revenus, en 2016 et en 2018. Elles craignent que la hausse de cotisations grève leurs revenus, puisque la bataille sur la hausse des tarifs pour les actes infirmiers en ville est loin d'être gagnée.

« On ne peut pas nous demander de participer aux efforts pour maîtriser les dépenses de santé, d'être mobilisés pour désengorger les urgences, d'assurer les soins à une population vieillissante souvent atteinte de pluri-pathologies, d'éviter les hospitalisations, d'assurer les soins dans le virage ambulatoire, et parallèlement de doubler nos cotisations retraite, de 14 à 28 % ! », s'insurge Ghislaine Sicre

(<https://convergenceinfirmiere.com/reforme-des-retraites/#bigbang>), présidente de Convergence infirmière.

LIRE AUSSI

Réforme des retraites: les vrais chiffres

(<https://www.mediapart.fr/journal/economie/040919/reforme-des-retraites-les-vrais-chiffres>)

PAR DAN ISRAEL (<https://www.mediapart.fr/biographie/dan-israel>)

Réforme des retraites: les questions qui fâchent

(<https://www.mediapart.fr/journal/france/190719/reforme-des-retraites-les-questions-qui-fachent>)

PAR DAN ISRAEL (<https://www.mediapart.fr/biographie/dan-israel>)

Retraites: la justice illusoire d'un système individualiste

(<https://www.mediapart.fr/journal/france/180719/retraites-la-justice-illusoire-d-un-systeme-individualiste>)

PAR ROMARIC GODIN (<https://www.mediapart.fr/biographie/romaric-godin>)

Face à ces fortes inquiétudes, Jean-Paul Delevoye a proposé la mise en place d'un taux de cotisation dégressif : 28,12 % comme tous les salariés jusqu'à 40 000 euros de salaire annuel, puis seulement 12,94 % au-delà (avec le plafond de 120 000 euros qui sera appliqué à tous). Mais cela ne suffira pas à amortir la hausse prévue.

Comme l'a détaillé *L'Opinion* (<https://www.lopinion.fr/edition/economie/reforme-retraites-colere-professions-liberales-195499>) cet été, le haut-commissaire à la réforme des retraites propose donc, pour compenser en partie cette hausse, de réduire le montant de CSG payé par les artisans, les agriculteurs et certaines professions libérales. Surtout, assure son entourage, ce seront les caisses de retraite de chaque profession qui pourront « *déterminer le rythme, la pente et les modalités de transition pour atteindre le barème de cotisations cibles* », sur 20 ans si besoin, et en piochant dans leurs réserves financières propres si elles l'estiment nécessaire.

Les « fourmis » ne veulent pas financer les « cigales »

La question des réserves financières est justement celle qui unit toutes les professions qui défileront le 16 septembre, y compris les pilotes, hôtesse et stewards. Tous disposent de caisses de retraite autonomes, largement bénéficiaires, et rechignent à reverser leurs excédents dans la caisse commune du régime général et à en perdre la maîtrise. Selon Michel Picon, le président de l'Unapl, l'organisation qui fédère les professions libérales, ces dernières disposent de 27 milliards d'euros de réserve.

Les prises de position, telles qu'exposées dans *Le Parisien*

(<http://www.leparisien.fr/economie/retraites/avec-sos-retraites-les-professions-liberales-front-front-commun-contre-la-reforme-12-09-2019-8150448.php>), sont musclées. « *On se battra extrêmement fort pour que notre régime ne disparaisse pas* », déclare Yves Deshayes, du Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL). « *S'ils pensent qu'on va se laisser voler, il n'en est pas question* », appuie Jean-Paul Hamon, de la Fédération des médecins de France (FMF). « *Nous refusons le projet du gouvernement qui mettrait en péril nos professions, indispensables au fonctionnement de la démocratie* », argumente pour sa part le Conseil national des barreaux.

Les réticences à perdre les réserves financières sont de deux ordres. Il y a immanquablement un aspect moral, les « fourmis » ayant demandé à leurs cotisants de payer de fortes sommes pour s'assurer un confortable équilibre financier refusant que ces efforts aillent financer les « cigales » n'ayant rien mis de côté ou dont les caisses sont en déficit. « *Quel signe donné à tous ceux qui ont une gestion saine et équilibrée de leur prévoyance [si] les économies qu'ils ont mises par sécurité de côté peuvent leur être confisquées pour combler les déficits abyssaux de ceux qui ont été moins prévoyants !* », s'indignaient par exemple cet été les représentants parisiens des avocats dans une tribune au *Journal du dimanche* (<https://www.lejdd.fr/Societe/retraites-la-profession-davocat-premiere-victime-du-rapport-delevoye-3910652>).

Mais il existe aussi une autre raison, plus rationnelle, à cette crainte : celle de ne pas voir garanti le niveau des pensions de retraite des cotisants. Si les avocats payent des cotisations supérieures à celles nécessaires pour assurer l'équilibre financier, c'est bien pour s'assurer que le système ne serait pas déficitaire dans les années à venir, où de plus en plus d'avocats partiront à la retraite. Les avocats s'enorgueillissent

(http://dl.avocatparis.org/com/mailling2019/Newsletter_speciale_retraite.html) que l'équilibre financier de leur régime de base soit assuré « *jusqu'en 2054, et celui du régime complémentaire jusqu'en 2083* ». Ils assurent que le futur régime général, en revanche, n'aura que 10 mois de réserves financières, ce qui reste en fait à prouver, la plupart des arbitrages sur cette question délicate n'ayant pas été rendus.

Les avocats ont une autre raison de s'opposer à être avalés par leur futur nouveau système : il leur sera beaucoup moins favorable. Tous les avocats touchent aujourd'hui la même retraite de base forfaitaire, de 1 416 euros brut par mois, quels qu'aient été leurs revenus. Et la retraite complémentaire fait monter ce montant de pension, en fonction cette fois des revenus. « *Le minimum de notre pension est quasiment du double de celui du régime général. C'est un régime de*

solidarité entre avocats, les riches payent pour les pauvres », résumé très bien (<http://lesaf.org/wp-content/uploads/2019/09/Topo-retraite.pdf>) l'argumentaire du Syndicat des avocats de France (SAF, orienté à gauche).

« *Pour le revenu médian de la profession d'avocat (43 000 euros), le taux de cotisation annuelle au régime universel augmenterait de près de 14 %, et la perte annuelle de pension au préjudice de l'avocat serait de 2 150 euros* », assure le SAF. Le gouvernement devra faire preuve de beaucoup de « *pédagogie* » pour convaincre les avocats, et les professions qu'ils entraînent derrière eux, que la réforme leur sera bénéfique.

Page précédente : Page 1
(https://www.mediapart.fr/journal/france/130919/reforme-des-retraites-la-ratp-fait-monter-la-pression-juste-avant-les-liberaux?page_article=1)

MOTS-CLÉS

EDOUARD PHILIPPE ▪ RATP ▪ RÉFOME ▪ RÉGIMES SPÉCIAUX ▪ RETRAITÉS ▪ SOCIAL

En poursuivant votre navigation sur Mediapart, vous acceptez l'utilisation de cookies contribuant à la réalisation de statistiques et la proposition de contenus et services ciblés sur d'autres sites.

J'accepte **Je paramètre mes choix**